



25

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

AVANT-PROPOS



Face aux tensions géopolitiques, aux recompositions profondes du monde du travail, aux difficultés économiques et sociales, et à la progression de forces politiques autoritaires et d'extrême droite, le renforcement des organisations syndicales demeure un enjeu central pour la défense des droits des travailleuses et des travailleurs ainsi que pour la vitalité démocratique de nos sociétés.

En 2025, l'Institut Belleville a continué à travailler en ce sens avec ses partenaires, dans des contextes nécessitant des adaptations constantes. Le cas de l'Argentine illustre par exemple l'importance cruciale de la mobilisation et de l'organisation syndicales face à la montée de l'extrême droite et à la répression étatique. Dans un contexte marqué par des réformes brutales et une criminalisation accrue de la protestation sociale, la Centrale des Travailleurs d'Argentine Autonome (CTA A) alimente, à travers son Institut d'Études et de Formation, un observatoire des actions répressives étatiques et paraétatiques. Cet outil permet non seulement de documenter la répression, mais aussi de construire des stratégies de prévention et de protection des militants syndicaux. Dans un environnement international où l'extrême droite parvient à prendre le pouvoir à la tête de certains Etats, des expériences syndicales telles que celle de l'Argentine sont intéressantes à connaître et à partager avec d'autres organisations à travers le monde.

L'Institut a par ailleurs poursuivi son investissement dans des projets relatifs à la structuration et à la formation syndicales, à l'organisation de travailleurs et travailleuses évoluant dans l'économie informelle et le secteur des plateformes numériques, ou encore aux droits humains dans les chaînes d'appro-

visionnement mondiales. Une nouvelle coopération a ainsi été initiée avec l'alliance Randrana Sendikaly à Madagascar. Cette alliance regroupe deux syndicats, l'USAM¹ et SVS², qui proposent notamment des formations pour renforcer les capacités de responsables et membres de leurs syndicats, ainsi que des actions de sensibilisation à la syndicalisation auprès d'un public plus large.

Enfin, dans l'optique de continuer à améliorer ses pratiques, l'Institut Belleville a impulsé avec son partenaire, la CSI-Afrique³, une étude sur les changements auxquels le projet d'appui à l'analyse et à la recherche intersyndicale mené durant plus de dix ans en Afrique de l'Ouest a contribué. Cette étude réalisée par une équipe de consultance externe comportait une dimension évaluative. Elle a permis de tirer des enseignements utiles sur l'apport de la recherche syndicale comme levier d'action et de plaidoyer syndical, mais aussi sur les pratiques des différents acteurs impliqués dans ce projet. L'Institut entend renouveler ce type de démarches évaluatives, pensées comme des outils d'apprentissage partagé pour lui-même et ses partenaires. Aussi, qu'il s'agisse de soutenir directement des activités syndicales à travers le monde ou de travailler sur ses pratiques afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité de ses actions, l'ensemble des activités menées par l'Institut Belleville continuent de s'inscrire dans une même logique : contribuer à un syndicalisme plus fort, plus autonome et mieux outillé pour affronter les défis politiques, économiques et sociaux contemporains.

Béatrice LESTIC

Présidente de l'Institut Belleville

1. USAM : Union des Syndicats Autonomes de Madagascar
2. SVS : Syndicalisme et Vie des Sociétés Madagascar
3. CSI-Afrique : Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale

SOMMAIRE

Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest..... 6

Accompagnement de deux coopératives de femmes entrepreneures à Yenne et Mbao, au Sénégal 12

Renforcement des capacités des travailleurs et travailleuses maraîchers affiliés au Syndicat national des maraîchers du Bénin (SYNAMAB) 16

Favoriser l'accès à la protection sociale de travailleurs et travailleuses évoluant dans l'économie informelle en Côte d'Ivoire..... 18

Soutenir l'organisation de travailleurs et travailleuses des plateformes numériques dans le secteur des transports 20

Favoriser le développement syndical et le soutien aux travailleurs et travailleuses malagasy via l'alliance Randrana Sendikaly 22

Renforcer l'observatoire des actions répressives étatiques et para-étatiques, et former à la prévention et au traitement des situations répressives en Argentine 28

Renforcer l'action organisationnelle et revendicative de la centrale ASI Venezuela et de ses organisations affiliées 30

Proposer des formations en santé et sécurité au travail à des travailleurs et travailleuses évoluant dans le secteur informel et celui des plateformes en Colombie 32

Favoriser la syndicalisation et l'amélioration des conditions de travail d'ouvrières et ouvriers cambodgiens grâce à la formation syndicale 34

Favoriser l'implication syndicale dans le cadre de la mise en application de la loi française sur le devoir de vigilance 36

Origine et emploi des ressources 38

Structure..... 40

COOPÉRATIONS PAR THÈMES ET RÉGIONS

	Afrique	Amériques	Asie	Multi-régions
Formation et structuration syndicales	Afrique (multi-pays)/CSI Afrique, AFD Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest	Venezuela/ ASI Renforcer l'action organisationnelle et revendicative de la centrale ASI Venezuela et de ses organisations affiliées	Cambodge/ CLC Favoriser la syndicalisation et l'amélioration des conditions de travail d'ouvrières et d'ouvriers au Cambodge grâce à la formation syndicale	
	Madagascar / Alliance Randrana Sendikaly (USAM, SVS) Favoriser le développement syndical et le soutien aux travailleurs et travailleuses malagasy via l'alliance Randrana Sendikaly	Haiti/ CTSP, CTH Soutenir l'action des organisations syndicales CTH et CTSP en Haïti		
		Colombie / CTC Soutenir la formation en santé et sécurité au travail de travailleurs et travailleuses évoluant dans le secteur informel et celui des plateformes en Colombie		
Appui à l'organisation de travailleurs et travailleuses évoluant dans l'économie informelle et dans l'économie des plateformes	Bénin / CSA Renforcer les capacités des travailleurs et travailleuses maraîchers affiliés au Syndicat national des maraîchers du Bénin (SYNAMAB)			
	Burkina Faso / CSB Favoriser l'autonomisation socioprofessionnelle de transformatrices de produits agroalimentaires évoluant dans l'économie informelle au Burkina Faso			
	Sénégal / ALPHADEV, BIT Accompagner deux coopératives de femmes entrepreneures à Yenne et Mbao			
	Afrique (multi-pays) / CSI-Afrique Soutenir l'organisation de travailleurs et travailleuses de l'économie des plateformes dans le secteur des transports (chauffeurs VTC, taxis-motos, etc.)			
Droits humains et syndicaux	Côte d'Ivoire/ CISL DIGNITÉ Favoriser l'accès à la protection sociale de travailleurs et travailleuses de l'économie informelle en Côte d'Ivoire	Argentine / CTA - A Renforcer l'observatoire des actions répressives étatiques et para-étatiques, et former à la prévention et au traitement des situations répressives en Argentine		Côte d'Ivoire, France, Sénégal Favoriser l'implication syndicale dans le cadre de la mise en application de la loi française sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre

SOUTENIR L'ACTION SYNDICALE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR FAVORISER LE TRAVAIL DÉCENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

2024 était la dernière année de mise en œuvre du projet « Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest » avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD). Ce projet avait pour objectif de renforcer les capacités des organisations syndicales francophones d'Afrique de l'Ouest en matière d'analyse économique et sociale afin que ces organisations soient des actrices plus influentes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Pour ce faire, dans chaque pays, des Comités d'analyse et de recherche syndicale (CARES) composés de représentantes et représentants des organisations syndicales impliquées dans le projet ont été mis en place. Chaque CARES national bénéficie de formations en matière de recherche syndicale et d'analyse économique et sociale. Par ailleurs, en s'appuyant sur des expertises nationales, ces CARES mènent également des travaux de recherche dont les résultats doivent alimenter le revendicatif et le positionnement du mouvement syndical.

Le premier semestre 2025 a été consacré à la réalisation d'une étude sur les changements auxquels a contribué ce projet développé depuis une douzaine d'années par la CSI-Afrique et l'Institut Belleville dans huit pays d'Afrique de l'Ouest¹. Cette étude a été réalisée par une équipe de consultance externe composée de trois personnes, avec l'accompagnement de l'association F3E.

L'objectif central de l'étude était d'identifier les changements auxquels le projet a contribué depuis son lancement, avec un accent particulier sur sa troisième phase (2021-2024). Elle répondait en outre à trois enjeux complémentaires : la redevabilité vis à vis des partenaires, l'apprentissage collectif et la pérennisation des acquis.

1. Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo



Ses principaux résultats sont les suivants :

DES CONTEXTES NATIONAUX CONTRASTÉS ET DES CARES AUX TRAJECTOIRES VARIABLES

L'étude souligne que la richesse mais aussi la principale contrainte du projet résident dans la grande diversité des contextes politiques, syndicaux et sociaux. Les pays sont marqués par un fort émiettement syndical, bien que les causes de cet émiettement ainsi que ses modalités diffèrent selon les histoires nationales. Par ailleurs, la dernière décennie a été marquée par une contraction des espaces civiques et des crises politiques ou sanitaires, qui ont souvent ralenti ou perturbé les

dynamiques de dialogue social et de plaidoyer. Les CARES, qui fonctionnent presque exclusivement sur l'engagement bénévole de militantes et militants, ont dû s'adapter en permanence à ces contraintes, alternant des phases d'essoufflement et de relance.



PERTINENCE, EFFICACITÉ ET EFFICIENCE DU PROJET

L'étude a conclu à une forte pertinence globale du projet au regard des besoins du mouvement syndical ouest africain. La stratégie d'intervention a été jugée cohérente et pragmatique, en soutenant des dynamiques collectives de long terme. Si l'ensemble des résultats attendus n'a pas été pleinement atteint, des progrès significatifs ont pu être constatés, notamment dans le renforcement des compétences en recherche syndicale, l'appropriation d'une culture de la recherche au sein des organisations et la consolidation d'un réseau régional. De premiers changements de politiques publiques ont pu être observés. Des marges de progression ont toutefois été identifiées, notamment en matière de diffusion des travaux des CARES ou encore de mise en œuvre des stratégies nationales de plaidoyer.

DES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS SUR PLUSIEURS AXES

L'étude a fait ressortir que l'un des apports majeurs du projet est sa contribution aux dynamiques intersyndicales. Souvent, les CARES sont devenus des espaces de coopération entre organisations, favorisant la construction de constats partagés, puis, dans certains cas, de revendications et propositions communes. Le projet a également profondément contribué au développement d'une « culture de recherche » orientée vers l'action syndicale. Les membres des CARES ont acquis des compétences solides en méthodologie, analyse, plaidoyer et communication. Cette montée en compétences a renforcé la crédibilité des syndicats auprès des pouvoirs publics et d'autres partenaires, en ancrant leurs revendications dans des analyses étayées. La recherche est désormais perçue comme un levier de pouvoir d'agir et non comme une finalité académique.

En phase 3, l'accent mis sur la définition de changements attendus et de stratégies de plaidoyer a facilité le passage de la recherche à l'influence sur les politiques publiques. Plusieurs plaidoyers ont abouti à des décisions concrètes, notamment en matière de droits sociaux, de pouvoir d'achat ou d'allocation des ressources publiques. Dans plusieurs pays, les syndicats ont également été sollicités par les autorités en tant qu'expertes et experts ou partenaires de réflexion.

INCLUSION DES FEMMES ET DES JEUNES : DES EFFETS CONTRASTÉS

Si les objectifs de représentation des femmes et des jeunes sont globalement atteints au sein des CARES, l'intégration transversale des enjeux de genre et de jeunesse dans les travaux de recherche est restée limitée. En revanche, l'impact du projet sur les trajectoires individuelles est notable : de nombreuses femmes et jeunes ont renforcé leurs compétences, accédé à des responsabilités et joué des rôles moteurs dans leurs organisations. Les CARES apparaissent ainsi comme des espaces d'apprentissage et d'émancipation, même si des progrès restent à accomplir pour une prise en compte plus systématique des inégalités femmes hommes dans les analyses.

ALLIANCE, PORTAGE POLITIQUE ET PÉRENNISATION

Le projet a encouragé le travail en réseau et la construction d'alliances, avec des avancées réelles mais encore fragiles, notamment avec la société civile et le monde académique. Le portage politique par les exécutifs syndicaux est globalement acquis mais inégal dans son implication concrète, conditionnant le soutien technique et financier aux CARES. La phase 3 marque toutefois une prise de conscience accrue de la nécessité de mobiliser des ressources propres pour assurer la pérennité.

L'étude a enfin identifié de solides points d'appui pour l'avenir : engagement militant, dynamiques unitaires renforcées, reconnaissance de l'utilité de la recherche et sentiment d'appartenance régionale. Deux scénarios de prolongement ont été proposés : soit un accompagnement ciblé sur moins de pays, soit un appui différencié via un fonds de soutien. Dans tous les cas, les recommandations insistent sur la poursuite d'une recherche orientée vers l'action, l'approfondissement du plaidoyer, le renforcement de l'inclusion et la consolidation des dynamiques régionales.

SUITES DE L'ACTIVITÉ

Au deuxième semestre 2025, une restitution des résultats de l'étude a été organisée en visioconférence et était ouverte au public. À la suite de cet échange, un appel à propositions a été lancé par la CSI-Afrique et l'Institut Belleville auprès des différents CARES dans l'optique de soutenir la production de notes d'analyse, études, ou documents de plaidoyer portant sur le salaire vital et le coût de la vie en Afrique de l'Ouest. Les propositions de 4 à 5 CARES sont amenées à être soutenues dans le cadre de cette démarche.



ACCOMPAGNEMENT DE DEUX COOPÉRATIVES DE FEMMES ENTREPRENEURES À YENNE ET MBAO, AU SÉNÉGAL

Le projet d'accompagnement de deux coopératives de femmes entrepreneures et transformatrices de produits halieutiques à Yenne et Mbao au Sénégal, vise à renforcer leurs capacités techniques, organisationnelles et économiques. Ces coopératives créées il y a plusieurs années dans le cadre d'une initiative antérieure, bénéficient aujourd'hui d'un appui destiné à améliorer les conditions de travail des femmes transformatrices et à leur permettre de mieux défendre leurs droits. Sur la période 2023-2025, une attention particulière a été portée au fait de permettre aux deux coopératives de rendre de meilleurs services à leurs membres en renforçant leurs compétences et en diversifiant leurs activités. Plus précisément, l'accompagnement proposé visait à :

- renforcer les compétences administratives, financières et organisationnelles des organes de gouvernance des coopératives ;
- diversifier les activités économiques, notamment à Yenne, pour augmenter les revenus des femmes dans un contexte de pénurie de la ressource halieutique ;
- améliorer l'accès à l'assurance maladie pour les femmes et leurs familles ;

- accélérer la digitalisation de leurs activités (gestion des ventes, etc.) ;
- assurer un suivi participatif et continu de l'évolution des pratiques et besoins.

SESSIONS DE FORMATION

Au cours de l'année 2025, des sessions de formations ont été organisées en direction des deux coopératives. En janvier et février, elles ont porté sur la gestion et le calcul des coûts, en incluant le rappel de notions qui avaient déjà été travaillées auparavant. Ces sessions de formation ont combiné théorie et pratique, avec un accent mis sur l'adaptation aux réalités locales. Il s'agissait ainsi de renforcer la maîtrise des coûts et d'améliorer la gestion collective. En avril 2025, deux autres sessions de formation ont été organisées, portant sur la tenue des registres (registres d'achats, de ventes et de caisse, et identification d'erreurs ou d'irrégularités). L'introduction à un journal simplifié regroupant achats, ventes et caisse au sein d'un même support a également été faite.



À la suite de ces formations, il a été constaté que sur l'un des deux sites, plusieurs participantes ont testé le journal et l'ont immédiatement adopté, tandis que sur l'autre site, bien que les responsables aient été formées, la compréhension est restée moyenne, nécessitant un accompagnement plus poussé.

ÉVALUATION DE LA CENTRALE D'ACHAT DE YENNE

Dans la perspective de diversifier ses activités, la coopérative de Yenne avait mis en place une centrale d'achats, avec l'appui du Bureau international du travail (BIT) de Dakar. D'avril à juin 2025, une évaluation interne de cette centrale a eu lieu. La démarche a été pilotée par l'ONG Alphadev, partenaire de l'Institut Belleville assurant la mise en œuvre du projet au Sénégal, toujours avec l'appui du BIT de Dakar. Cette évaluation participative avait pour finalité de mesurer la conformité des pratiques

de gestion, d'analyser l'impact économique et social de la centrale d'achats, d'identifier les forces et faiblesses du système, et de proposer des améliorations éventuelles. La méthode utilisée a combiné revue documentaire, entretiens, vérification financière et analyse stratégique Forces-faiblesses-opportunités-menaces (FFOM). Elle a mobilisé une équipe de trois évaluateurs et évaluatrices, deux responsables de la coopérative, un représentant de la mutuelle d'épargne et de crédit² locale, 30 membres utilisatrices de la centrale ainsi que 15 femmes de la communauté, bénéficiaires indirectes. Une restitution de l'évaluation interne a par ailleurs été organisée lors de l'Assemblée générale de la coopérative le 21 juin 2025.

2. Il s'agit de la mutuelle qui gère le compte de la coopérative de Yenne

Les résultats de cette évaluation font ressortir qu'en termes de :

- **Gestion et finances** : les outils de gestion — cahiers d'achat et de vente, fiches de stock, carnets de reçus et livre de caisse — sont globalement bien tenus, et les procédures d'achat sont respectées. Une faiblesse majeure a toutefois été identifiée, à travers l'absence d'utilisation du livre de banque, avec des fonds conservés en caisse. L'Assemblée générale a donc décidé d'imposer désormais le dépôt bancaire systématique.
- **Rentabilité** : la trop forte diversification des produits, testée auparavant, a montré son inefficacité et a généré des pertes. Le retour au système des paniers de 5 produits s'est révélé rentable, en permettant d'obtenir des bénéfices, de stabiliser les revenus et de répondre à des besoins des membres.
- **Participation et gouvernance** : une baisse préoccupante de la participation aux réunions mensuelles a été observée, fragilisant ainsi la dynamique collective et la légitimité des décisions. L'Assemblée a donc décidé d'appliquer le règlement intérieur, notamment à travers l'exclusion après deux absences non justifiées.
- **Renforcement de compétences** : les femmes engagées dans un parcours d'alphabétisation fonctionnelle progressent en gestion et administration. La recommandation principale est donc d'étendre cette formation à davantage de membres pour renforcer la rigueur dans la tenue des registres.

- **Impact social** : la centrale facilite l'accès des femmes à des produits essentiels à moindre coût et renforce la solidarité communautaire, notamment via le système des paniers, qui touche aussi des femmes non-membres de la coopérative. En effet, ce système permet aux membres d'acheter des produits à prix réduit et de les redistribuer dans leur communauté, offrant ainsi un accès élargi aux femmes non-membres et renforçant la solidarité collective.





RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES MARAÎCHERS AFFILIÉS AU SYNDICAT NATIONAL DES MARAÎCHERS DU BÉNIN (SYNAMAB)

La première phase du projet de renforcement des capacités des travailleurs et travailleuses maraîchers affiliés au Syndicat national des maraîchers du Bénin (SYNAMAB) a été mise en œuvre de novembre 2023 à octobre 2025. Ce projet porté par la CSA Bénin³ avec l'appui de l'Institut Belleville vise à améliorer la production maraîchère agroécologique dans les départements du Littoral et de l'Atlantique, en accompagnant des travailleurs et travailleuses maraîchers souhaitant s'inscrire dans cette dynamique. L'objectif général est de favoriser la production et l'accès à des produits sains, tandis que les objectifs spécifiques portent sur la transition vers des pratiques agricoles moins nocives pour la santé et sur le renforcement des capacités en gestion, conservation, et santé sécurité au travail. Plus globalement, il s'agit de mettre en œuvre une démarche syndicale permettant d'accompagner de façon multidimensionnelle des travailleurs et travailleuses évoluant dans l'économie informelle, pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de travail.

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet, différentes formations ont été dispensées auprès d'une trentaine de maraîchers et maraîchères à chaque fois. Ces formations ont principalement eu lieu au cours de l'année 2024 et ont porté notamment sur le marketing de base, la santé et la sécurité au travail, la gestion des revenus, la conservation des produits...

Une sensibilisation à la protection sociale a également été organisée au début de l'année 2025. Des plants et semences, ainsi qu'un domaine et des équipements ont en outre été acquis au cours de cette première phase du projet.

Au total, plus de 200 maraîchères et maraîchers ont été touchés par le projet.

Cette première phase a permis d'obtenir des avancées dans la promotion du maraîchage agroécologique et le renforcement de capacités des travailleuses et travailleurs affiliés au SYNAMAB. Malgré les contraintes liées au foncier et aux coûts énergétiques, les résultats ouvrent la voie à une extension des pratiques agroécologiques, sous réserve d'investissements complémentaires notamment en énergie, stockage de l'eau et formation.

Une deuxième phase du projet a ainsi été pensée afin de continuer à renforcer les connaissances et compétences des maraîchères et maraîchers par le biais de formations et sensibilisations (santé et sécurité au travail, accès à la protection sociale, etc.), mais aussi de répondre aux limites identifiées au cours de la première phase. Cela, en prévoyant notamment l'installation de panneaux solaires afin de réduire les dépenses énergétiques, ou encore l'ajout de tanks de rétention d'eau pour accroître l'autonomie hydrique.

3. Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin

FAVORISER L'ACCÈS À LA PROTECTION SOCIALE DE TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ÉVOLUANT DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE EN CÔTE D'IVOIRE

Ce projet porté par le Syndicat des travailleurs domestiques et travailleurs de l'économie informelle de Côte d'Ivoire (SYTDTEI-CI), affilié à la Confédération Ivoirienne des Syndicats Libres (CISL Dignité), a été mené dans quatre lieux distincts de la Côte d'Ivoire : Daloa, Bouaflé, Toumodi et Djibi village. Il consistait à étendre dans différents endroits du pays des activités qui étaient déjà menées à Abidjan et qui portaient sur l'accueil de travailleurs et travailleuses de l'économie informelle afin de leur fournir des informations sur l'accès à la protection sociale. Dans le cadre du présent projet, le SYTDTEI-CI est allé à la rencontre de travailleurs évoluant dans l'économie informelle (travailleurs agricoles, artisans, vendeurs, travailleurs domestiques, etc.) afin de les sensibiliser, de les informer et de les accompagner au sujet de deux régimes de protection sociale : la Couverture maladie universelle (CMU) et le Régime social des travailleurs indépendants (RSTI). Plus spécifiquement, ce projet visait notamment à :

- sensibiliser des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle à la CMU et au RSTI dans 4 régions de Côte d'Ivoire ;

- répondre aux différentes questions que pourraient avoir les travailleurs et travailleuses rencontrés sur la CMU et le RSTI ainsi que l'accès à ceux-ci ;
- permettre à un plus grand nombre de travailleurs et travailleuses de connaître les modes de paiement des cotisations mensuelles ;
- favoriser une adhésion effective des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle à la CMU ou au RSTI.

Au cours de la phase préparatoire du projet qui a eu lieu en mai-juin 2025, le SYTDTEI-CI a informé divers acteurs et actrices de la mise en œuvre à venir de celui-ci. Dans ce cadre, il a notamment eu à rencontrer des autorités locales (chefferies, municipalités, associations de femmes, communautés religieuses, etc.).

Le projet en lui-même a pu être développé de juillet 2025 à février 2026. En plus de rencontres sur les marchés, les équipes du SYTDTEI-CI ont organisé dans chacun des quatre lieux où il a été développé des « *focus groups* » permettant :

- de recueillir les opinions de travailleurs et travailleuses sur la CMU et le RSTI ;



- d'identifier les obstacles à l'adhésion ;
- de mieux comprendre les attentes en matière de protection sociale ;
- d'informer sur les mesures incitatives existantes.

Ce projet a ainsi permis de renforcer la compréhension et la visibilité des régimes CMU et RSTI auprès de travailleurs évoluant dans l'économie informelle et de renforcer les relations entre le SYTDTEI-CI d'une part, et la CNPS et la CNAM⁵ d'autre part.

Afin d'avoir une diversité de points de vue, chacun de ces *focus groups* était composé de travailleurs et travailleuses aux profils variés : travailleurs de marché, travailleurs domestiques, travailleurs agricoles et membres de coopératives, jeunes artisans, etc. 240 travailleurs et travailleuses ont ainsi participé à ces différentes rencontres qui ont permis d'aborder des sujets tels que l'importance de la protection sociale comme outil de stabilité, mais aussi les obstacles rencontrés par les travailleurs et travailleuses pour l'accès à cette protection sociale : incompréhension des démarches, défiance, problème d'accès à certains services, manque d'agences CNPS⁴ dans certaines régions...

4. CNPS : Caisse nationale de prévoyance sociale

5. CNAM : Caisse nationale d'assurance maladie

SOUTENIR L'ORGANISATION DE TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

En février 2025, la CSI-Afrique et l'Institut Belleville ont organisé au Bénin, à Cotonou, un atelier de formation des organisateurs et organisatrices des travailleurs des plateformes numériques. Cet atelier a réuni une vingtaine de membres de syndicats affiliés à la CSI-Afrique venant du Bénin, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo. La rencontre devait permettre de réfléchir avec les syndicalistes y participant aux moyens d'organiser et de représenter efficacement les travailleurs et travailleuses des plateformes numériques, ainsi qu'au fait de plaider en faveur de l'amélioration des normes du travail et des conditions de vie. Plus spécifiquement, cet atelier visait à :

- faire l'état des lieux des plateformes numériques, de leurs algorithmes de gestion et des emplois concernés dans plusieurs pays francophones d'Afrique ;
- mettre en lumière les bonnes pratiques d'organisation, de syndicalisation et de dialogue avec les employeurs ou l'administration, afin de les capitaliser et les partager ;
- identifier les problématiques communes rencontrées dans les différents pays participants ;

- identifier les besoins prioritaires des syndicats et associations de travailleurs en matière de renforcement des capacités, de campagnes et de plaidoyer.

Au cours de l'atelier, les participants ont partagé leurs attentes, qui portent notamment sur le fait de renforcer leurs capacités, mieux comprendre les enjeux du numérique, défendre efficacement les travailleurs et apprendre des expériences d'autres pays. Plusieurs ont décrit les problématiques qu'ils rencontrent en lien avec leur activité professionnelle telles que l'absence de protection sociale, l'instabilité financière, les risques d'agression, ou encore le manque de mécanismes de plainte efficaces, etc. Ils ont par ailleurs exprimé des besoins communs, en matière notamment de salaires équitables, sécurité de l'emploi, droit à la syndicalisation, transparence des algorithmes, mécanismes de résolution des conflits, cadre juridique clair...

À l'issue de cet atelier, des plans d'actions ont commencé à être élaborés par chaque syndicat présent, en vue d'être finalisés peu après la rencontre, puis d'être mis en œuvre aux échelles nationales. Les activités proposées dans ces plans d'actions portent notamment sur l'encadrement juridique du travail des plateformes, le plaidoyer pour l'amélioration des conditions de travail et de l'accès aux droits de ces travailleurs, leur syndicalisation, leur formation, ou encore l'accès à la protection sociale.

Plusieurs syndicats ont commencé à mettre en œuvre ces activités au cours de l'année 2025, sachant que ces dernières sont amenées à se poursuivre en 2026 et au-delà.



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SYNDICAL ET LE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES MALAGASY VIA L'ALLIANCE RANDRANA SENDIKALY

En 2025, l'Institut Belleville a entamé une nouvelle coopération avec l'alliance Randrana Sendikaly à Madagascar, qui est composée de deux syndicats : l'Union des syndicats autonomes de Madagascar (USAM) et Syndicalisme et vie des sociétés (SVS). Cette coopération vise à soutenir l'alliance dans l'optique de :

- renforcer, par le biais de formations syndicales, les capacités des dirigeantes, dirigeants et membres des deux syndicats, dont certains ont été récemment recrutés ;
- renforcer la sensibilisation à la syndicalisation et la visibilité de Randrana Sendikaly, à travers des communications médiatisées et des manifestations publiques ;
- augmenter le nombre d'adhérentes et adhérents aux deux syndicats.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'USAM et SVS ont initié différentes activités en 2025, qui sont venues compléter des initiatives qu'ils développaient déjà.

Ainsi, dans le cadre de la coopération, ils ont mené des activités :

- de recrutement et de fidélisation de membres ;
- de formation de nouveaux adhérentes et adhérents et de dirigeantes et dirigeants syndicaux ;
- d'accompagnement à distance de dirigeantes et dirigeants syndicaux de la ville d'Ambanja, située au nord de Madagascar

Les publics ciblés par ce projet sont constitués de travailleurs et travailleuses d'entreprises appartenant au secteur formel à Antananarivo et ses environs, ainsi que de femmes travaillant dans le secteur agricole à Ambanja.



RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION DE MEMBRES

Pour ce qui concerne le recrutement et la fidélisation de membres, l’alliance Randrana Sendikaly a réalisé à partir de mai 2025 des visites de terrain à Antananarivo pour rencontrer des travailleurs et travailleuses, écouter les réalités qu’ils rencontrent dans le cadre de leurs activités professionnelles, leur donner des conseils si nécessaire, et les orienter vers les syndicats. Outre les visites de terrain réalisées à la suite de demandes de certains membres, deux visites par semaine ont été organisées par quatre agents de sensibilisation. Trois mini-manifestations publiques (marche, conférence, etc.) ont aussi été organisées lors :

- du Sommet du peuple de la Communauté de développement de l’Afrique australe le 17 août, à Antsirabe ;
- de la célébration de la Journée internationale pour les jeunes le 12 août, à Antananarivo ;
- de la Journée mondiale pour le travail décent le 7 octobre, à Antananarivo également.

À la suite de ces activités, 2 syndicats de base ont été mis en place et 400 nouvelles adhésions syndicales ont été comptabilisées. 3 autres syndicats de base ont par ailleurs renouvelé leurs délégués syndicaux.

FORMATION DE NOUVEAUX ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS ET DE DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS SYNDICAUX

L’alliance Randrana Sendikaly organise régulièrement des séances de formations syndicales. Dans le cadre de ce projet, deux autres sessions de formation relatives au droit du travail ont eu lieu, dans un contexte de renouvellement récent du Code du travail à Madagascar, datant de 2024. 49 adhérentes et adhérents ont participé à ces deux sessions qui ont été dispensées par des responsables de l’USAM et de SVS.





ACCOMPAGNEMENT À DISTANCE DE DIRIGEANTS ET POTENTIELS NOUVEAUX ADHÉRENTS VIVANT À AMBANJA.

La ville d'Ambanja se trouve à plus de 800 kilomètres d'Antananarivo. Dans la mesure où l'état des routes n'est pas bon, il n'est pas aisé pour les dirigeantes et dirigeants syndicaux de l'USAM et de SVS basés dans la capitale de s'y rendre régulièrement. Après avoir mené des activités de sensibilisation et de recrutement syndical sur place, ces derniers ont donc organisé un accompagnement à distance des dirigeantes et dirigeants et agentes et agents de sensibilisation. Ces sessions d'accompagnement ont été organisées une fois par mois à partir d'août 2025, et deux sessions de formation à distance ont eu lieu le 28 septembre et le 26 octobre. 27 personnes ont participé à l'accompagnement et à la formation à distance. Une conférence a par ailleurs eu lieu le 12 octobre à Ambanja pour célébrer la Journée sur le travail décent (7 octobre). Cette conférence a porté sur le thème « Travail décent – Salaire décent ».

RÉALISATION D'ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES

Afin de donner une plus grande visibilité à ses activités et de toucher un plus grand nombre de travailleuses et travailleurs, l'alliance Randrana Sendikaly s'efforce d'être présente dans les médias. Elle a ainsi conclu un partenariat avec la station radio Info Culture Média (ICM) pour une émission hebdomadaire (avec rediffusion) d'une durée de 30 minutes, depuis le mois de juillet 2025. Les sujets évoqués dans le cadre de cette émission concernent les droits des travailleurs et travailleuses ainsi que des actualités sur le monde du travail. En dehors d'Antananarivo, l'émission est également diffusée dans la région de Vakinankaratra, notamment à Antsirabe et Ambatolampy, par l'intermédiaire d'une radio locale et de la Radio Nationale Malagasy.

RENFORCER L'OBSERVATOIRE DES ACTIONS RÉPRESSIVES ÉTATIQUES ET PARA-ÉTATIQUES, ET FORMER À LA PRÉVENTION ET AU TRAITEMENT DES SITUATIONS RÉPRESSIVES EN ARGENTINE

Depuis fin 2023, l'Argentine connaît des réformes structurelles brutales, un démantèlement du secteur public et un recours à une stratégie répressive des forces de sécurité contre les manifestants qui s'opposent aux mesures gouvernementales.

Dans ce contexte, la Centrale des travailleurs d'Argentine autonome (CTA-A) a décidé, à travers son Institut d'études et de formation (IEF), d'alimenter un observatoire des actions répressives étatiques et para-étatiques, et de proposer des formations pour prévenir et faire face à ces situations répressives. Par ce biais, la CTA-A veut permettre aux organisations syndicales de :

- surveiller en temps réel les réponses répressives à la protestation sociale ;
- élaborer des stratégies pour résister à cette répression ;
- renforcer les capacités des dirigeantes, dirigeants et militantes et militants syndicaux à prévenir et à répondre aux situations de répression dans le contexte des manifestations publiques ;
- dénoncer le dispositif répressif qui se développe en Argentine.

Pour répondre à ces objectifs, l'observatoire créé par la CTA-A par l'intermédiaire de l'IEF permet de faire l'inventaire et de suivre la réalité de la répression, tout en construisant des stratégies pour résister à celle-ci. Des informations telles que le nombre de manifestations réprimées, ou encore le nombre de manifestants blessés ou détenus, sont ainsi recueillies. De même, un décompte des opérations répressives sans qu'il n'y ait eu de manifestation active est également réalisé : descentes de police ou expulsions de locaux, de réfectoires, de domiciles ou d'espaces liés à des organisations populaires sont ainsi répertoriées.

Par ailleurs, l'IEF a mis en place un « *protocole d'assistance directe aux victimes de la criminalisation des manifestations sociales et des organisations populaires* », qui comprend des mesures telles que l'assistance aux personnes détenues ou aux personnes gravement blessées. Un « *guide de sécurité et de précaution pour les manifestations et les mobilisations* » a aussi été élaboré, afin de prodiguer des conseils que les militants syndicaux sont invités à appliquer avant, pendant et après les manifestations.



RENFORCER L'ACTION ORGANISATIONNELLE ET REVENDICATIVE DE LA CENTRALE ASI VENEZUELA ET DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES

Malgré un contexte sociopolitique très tendu, l'ASI Venezuela a continué ses activités syndicales au cours de l'année 2025. Une convention de partenariat a de nouveau été signée entre cette organisation et l'Institut Belleville en début d'année, pour une période allant jusqu'à fin 2026. Cette convention s'inscrit dans la continuité d'un partenariat commencé il y a plusieurs années, visant à renforcer les capacités syndicales, organisationnelles et revendicatives de l'ASI Venezuela et de ses organisations affiliées, dans un contexte national marqué par de fortes contraintes politiques, économiques et sociales.

Le projet poursuit un objectif général de contribuer au développement d'un syndicalisme démocratique, représentatif et indépendant au Venezuela, fondé sur le respect de la démocratie interne, du dialogue social, et des droits humains et syndicaux, en vue de promouvoir notamment le travail décent et la justice sociale.

Différentes activités organisées autour de plusieurs axes sont prévues dans ce cadre, en termes notamment :

- **D'appui à la structuration syndicale :**
Des cycles de visites (assemblées, réunion, etc.), et des conseils avant la création de nouvelles sections ou syndicats sont proposés, notamment dans le secteur des soins.
- **De processus électoral syndical et de renforcement de la démocratie interne :**
L'ASI procède à l'accompagnement et au suivi d'élections au sein d'organisations syndicales affiliées. Cela inclut entre autres la programmation des campagnes et la tenue des élections. Un suivi ainsi qu'un accompagnement des secrétariats exécutifs, comités exécutifs, conseils syndicaux et congrès nationaux sont également organisés par l'ASI, afin d'améliorer la transparence, la responsabilité financière et la gouvernance interne.

- **De production d'outils pédagogiques :**
Des outils pédagogiques sont amenés à être conçus, numérisés et diffusés.
- **De formation et de renforcement des capacités :**
En plus des différentes actions d'accompagnement initiées, l'ASI Venezuela est amenée à organiser des formations portant sur le travail décent, la transition juste, et le changement climatique. Elle propose également des journées de formation visant à renforcer l'action syndicale, l'action revendicative, et le dialogue social, avec une prééminence des activités avec le Comité des femmes, le Comité des jeunes travailleurs, le Comité des travailleurs LGBTQIA+ et les travailleurs et travailleuses évoluant dans l'économie informelle.
- **Rencontres syndicales nationales :**
Des rencontres nationales, en lien avec les régions, sont proposées afin d'analyser les enjeux du monde du travail, de partager les expériences et de définir des stratégies syndicales et sociopolitiques communes.



PROPOSER DES FORMATIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL À DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ÉVOLUANT DANS LE SECTEUR INFORMEL ET CELUI DES PLATEFORMES EN COLOMBIE

Le projet mis en œuvre par la Confédération des travailleurs de Colombie (CTC) avec le soutien de l'Institut Belleville vise à transférer des connaissances techniques sur la sécurité et la santé au travail ainsi que le dialogue social à 180 travailleurs et travailleuses membres de la CTC et évoluant dans l'économie informelle et le secteur des plateformes. Les sessions de formation doivent ainsi permettre aux syndicalistes y participant d'améliorer leurs capacités d'organisation, de favoriser la protection de leurs droits au travail, et de promouvoir le travail décent. Par ce biais, la CTC entend contribuer à la réduction des cas d'accidents du travail.

Comme lors du cycle précédent ayant eu lieu en 2024, avant de réaliser les sessions de formations en 2025, la CTC a mené une enquête sur les besoins et attentes de certains travailleurs et travailleuses amenés à suivre les formations proposées. Cela, dans l'optique de leur apporter dans le cadre de ces formations

des réponses plus précises aux problématiques qu'ils et elles peuvent rencontrer au quotidien sur leurs lieux de travail.

80 travailleurs et travailleuses des départements Valle del Cauca et Cauca ont été interrogés lors de cette enquête, afin d'identifier les risques environnementaux, ergonomiques, physiques et psychosociaux auxquels ils peuvent être confrontés, mais aussi de recueillir des informations sociodémographiques. La population interrogée est majoritairement masculine (78 %), avec une prédominance de personnes âgées de 35 à 50 ans (52 %). Les professions les plus fréquentes sont celles de livreurs (37 %) et vendeurs (36 %), qui exercent des activités exigeant un effort physique important et une forte exposition à des facteurs externes. L'enquête met par ailleurs en évidence de multiples risques auxquels les personnes interrogées sont exposées : températures inadéquates (72 %), bruits gênants (61 %), éclairage insuffisant (35 %), etc. En outre, 66 % des personnes



interrogées effectuent des mouvements répétitifs des bras, mains ou poignets et 50 % restent debout pendant de longues périodes. Pour ce qui concerne la prévention, bien que 70 % des répondants aient été informés des risques professionnels auxquels ils étaient exposés, 42 % ignorent encore les mesures préventives en vigueur. Ainsi, l'étude conclut que, malgré des conditions de travail généralement jugées acceptables et une gestion préventive minimale en place, des risques physiques et ergonomiques importants persistent. Sur le plan psychosocial, les perceptions varient selon les postes : certains travailleurs évoquent un travail monotone et/ou avec peu de contenu, tandis que d'autres bénéficient d'autonomie et de diversité de leurs tâches. Par ailleurs, la communication et l'implication au-

tour de la prévention restent insuffisantes. Il s'avère donc utile de renforcer l'ergonomie, d'élargir la prévention et d'améliorer la participation collective.

En 2025, les sessions de formation ont été dispensées à 143 personnes, dans les villes de Cali et Ibagué, permettant de toucher dans ce cadre des leaders syndicaux des départements Valle del Cauca, Cauca et Tolima. Une autre session de formation est prévue pour l'année 2026.

FAVORISER LA SYNDICALISATION ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL D'OUVRIÈRES ET OUVRIERS CAMBODGIENS GRÂCE À LA FORMATION SYNDICALE

En 2025, l'Institut Belleville a renouvelé son soutien à la Confédération cambodgienne du travail (CLC¹) dans le cadre d'un projet visant à favoriser la syndicalisation d'ouvrières et ouvriers cambodgiens via la formation syndicale et leur participation à des activités de CLC. Ce projet poursuit l'objectif général de renforcer les capacités des dirigeants et militants syndicaux afin qu'ils puissent former à leur tour d'autres représentantes et représentants syndicaux et travailleurs et travailleuses sur des questions syndicales.

À travers ce projet, CLC souhaite notamment :

- créer plusieurs clubs de formation dans des bureaux syndicaux locaux, tous secteurs confondus, afin de permettre aux leaders syndicaux de continuer à former des syndicalistes et, plus généralement, des travailleurs et travailleuses, sur leurs lieux de travail ;
- compiler les documents existants et approfondir les recherches sur les méthodes, les outils de formation, et les apprentissages à publier dans un « livret de formation » ;

- permettre aux formateurs et formatrices de partager leurs expériences, développant ainsi leurs compétences et confiance en eux dans l'optique de continuer à former les membres de leurs syndicats ainsi que les travailleurs et travailleuses.

Au cours de l'année 2025, CLC a commencé à mettre en œuvre ce programme d'actions.

Tout d'abord, dans la perspective de la création de clubs de formation, trois réunions avec des leaders syndicaux d'organisations affiliées à CLC et évoluant aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel ont été organisées. 56 personnes, dont 13 femmes, représentant 9 organisations, ont participé à ces réunions, qui ont notamment permis de présenter la démarche. À l'issue de ces rencontres, les représentantes et représentants syndicaux ont identifié des membres de leurs organisations pouvant être des points focaux pour cette activité.



Pour ce qui concerne les documents et le livret de formation, CLC a organisé 4 réunions auxquelles ont participé 60 représentants syndicaux et points focaux, dont 37 femmes. Lors de ces échanges, il a été décidé de prioriser deux premiers thèmes de travail : le fonds national de sécurité sociale et la procédure de règlement des conflits au travail. Il est par ailleurs apparu nécessaire que deux contenus différents sur la sécurité sociale soient créés ; l'un concernant les travailleurs et travailleuses du secteur formel, et l'autre concernant ceux du secteur informel, dans la mesure où les prestations dont elles et ils peuvent bénéficier sont différentes.

La CLC est amenée à poursuivre la mise en œuvre des activités de ce projet au cours des années 2026 et 2027.

1. CLC : Cambodian Labour Confederation



FAVORISER L'IMPLICATION SYNDICALE DANS LE CADRE DE LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI FRANÇAISE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE

Dans le cadre d'un projet visant à favoriser l'implication syndicale dans la mise en œuvre de la loi française sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, des enquêtes de terrain ont été commencées et ont permis d'identifier des problématiques pouvant se poser dans des filiales ainsi que chez des sous-traitants ou fournisseurs de deux grandes entreprises françaises ayant des activités en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Ces problématiques portent notamment sur un défaut d'accès à la protection sociale ou encore sur du harcèlement. Leur identification doit permettre d'analyser si et comment l'utilisation des termes de la loi française sur le devoir de vigilance par les acteurs locaux peut contribuer à mieux traiter de tels risques.

Un atelier sur le devoir de vigilance a été organisé à Abidjan en juin 2025, et a réuni notamment des syndicalistes ivoiriens et sénégalais, ainsi que l'Institut Belleville et le cabinet Syndex. Cet atelier avait pour objectifs d'informer sur la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, de restituer les premiers résultats des enquêtes nationales, et de commencer à élaborer des plans d'action syndicaux. À la suite de l'atelier, les plans d'actions ont été complétés au cours du second semestre 2025, dans la perspective d'un début de mise en œuvre au cours de l'année 2026. Ces plans

comprennent entre autres des actions en lien avec la sensibilisation et la formation sur le devoir de vigilance, la mise en place d'outils ou de dispositifs d'accompagnement relatifs à des problématiques rencontrées, ou encore le recueil de témoignages ou d'informations pour mieux comprendre le vécu des travailleurs et travailleuses et y apporter des réponses appropriées.

Une réunion a également eu lieu en visioconférence avec des syndicalistes français et des syndicalistes ivoiriens. Elle a permis que chacun puisse prendre connaissance des résultats de l'enquête menée en Côte d'Ivoire et échanger à ce sujet.

ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES

ORIGINE DES RESSOURCES

Les ressources de l'Institut Belleville proviennent pour l'essentiel du fonds de la Solidarité syndicale mondiale (SSM), alimenté par une part de la cotisation des adhérentes et adhérents de la CFDT. La Confédération se donne ainsi les moyens de mettre en place une politique de coopération en adéquation avec ses priorités européennes et internationales. L'Institut Belleville est une association loi 1901 dotée d'un Conseil d'administration.

BUDGET

Pour l'année 2025, le total des charges de l'Institut Belleville s'élève à 436 003 €. Le montant total des ressources est pour sa part de 464 599 € et le résultat budgétaire de l'exercice 2025 est donc excédentaire de 28 596 €. Ce résultat a été affecté au report à nouveau, et viendra donc alimenter les fonds propres de l'association.

ACTIVITES DE COOPÉRATION

Tout comme les années précédentes, une part importante des initiatives que l'Institut Belleville a soutenues en 2025 a été développée en Afrique subsaharienne. Les ressources affectées aux projets soutenus dans cette région du monde se sont ainsi élevées à 221 698 €, représentant 57% des charges relatives aux projets sur cette même année. Vient ensuite l'appui à des initiatives développées en Asie, représentant 65 729 €, soit 17% des dépenses affectées aux projets, puis l'appui apporté à des projets mis en œuvre dans les Amériques, représentant 14% de ces dépenses. Les comptes de l'Institut Belleville sont validés par l'Assemblée générale de l'association. Ils sont intégrés dans les comptes consolidés de la CFDT, certifiés par des commissaires aux comptes.

ORIGINE DES RESSOURCES	TOTAL 2022
Fonds Solidarité syndicale mondiale (SSM) de la CFDT	420 000,00 €
AFD	44 599,20 €
TOTAL DES PRODUITS	464 599,20 €
PROJETS	
AFRIQUE DU NORD / MOYEN-ORIENT	
Coopération avec l'UGTT	1 257,59 €
Soutenir la mobilisation d'acteurs sociaux du changement dans la région Afrique du Nord / Moyen-Orient	2 077,50 €
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	
Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest	96 687,94 €
Favoriser l'accès à la protection sociale de travailleurs et travailleuses de l'économie informelle en Côte d'Ivoire	12 504,62 €
Formation de points focaux sur l'économie informelle	367,40 €
Accompagnement de deux coopératives de femmes entrepreneures à Yenne et Mbao (Sénégal)	28 107,15 €
Favoriser l'autonomisation socio-professionnelle de formatrices de produits agroalimentaires évoluant dans l'économie informelle au Burkina Faso	8 479,24 €
Soutenir la recherche intersyndicale pour un travail décent au Mali	1 254,58 €
Renforcer les capacités des travailleurs et travailleuses maraîchers affiliés au Syndicat national des maraîchers du Bénin (SYNAMAB)	29 433,67 €
Capitalisation de projets portant sur l'économie informelle	11 184,82 €
Favoriser le développement syndical et le soutien aux travailleurs et travailleuses malagasy via l'alliance Randrana Sendikaly	25 466,37 €
Accompagnement des travailleurs et travailleuses de l'économie Informelle	8 211,94 €
AMÉRIQUES	
Soutenir l'action des organisations syndicales CTH et CTSP en Haïti	2 423,42 €
Renforcer l'action organisationnelle et revendicative de la centrale ASI Venezuela et de ses organisations affiliées	21 685,25 €
Soutenir la formation en santé et sécurité au travail de travailleurs et travailleuses évoluant dans le secteur informel et celui des plateformes en Colombie	18 574,60 €
Renforcer l'observatoire des actions répressives étatiques et para-étatiques, et former à la prévention et au traitement des situations répressives en Argentine	10 378,22 €
ASIE	
Favoriser la syndicalisation et l'amélioration des conditions de travail d'ouvrières et d'ouvriers au Cambodge grâce à la formation syndicale	42 167,64 €
Renforcer la sensibilisation au droit du travail au Vietnam	7 665,40 €
Accompagner des travailleurs et travailleuses pour défendre leurs droits en Inde	15 896,00 €
MULTI-REGIONS	
Action syndicale sur le devoir de vigilance	48 040,94 €
TOTAL CHARGES DES PROJETS AVEC TEMPS DE TRAVAIL	391 864,29€
TEMPS DE TRAVAIL MILITANTS	-3 591,00 €
TOTAL DES CHARGES SUR PROJETS	388 273,29 €
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	47 730,15 €
TOTAL DES CHARGES	436 003,44 €
RESULTAT	28 595,76 €

STRUCTURE

MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Béatrice LESTIC
Présidente de l’Institut Belleville,
Secrétaire nationale en charge
de la politique internationale de la CFDT

Joël BONENFANT
Trésorier de l’Institut Belleville,
Secrétaire confédéral, Responsable
du Service Financier de la CFDT

Hélène DEBORDE
Secrétaire de l’Institut Belleville,
Secrétaire confédérale chargée de l’Europe

Fabien GUIMBRETIERE
Secrétaire national CFDT

Maher TEKAYA
Secrétaire confédéral, Responsable
du Service International Europe de la CFDT

Didier SZLIWKA
Secrétaire confédéral chargé de l’Afrique
et du Moyen-Orient

L’ÉQUIPE

Élodie AÏSSI
Déléguée générale, chargée de coopération

Mathilde PANHALEUX-GUILLEMOT
Chargée de coopération

Anna MIKHAYLENKO
Assistante administrative

LES EXPERTS

Ces personnes-ressources, le plus souvent des militantes et des militants du réseau CFDT, apportent bénévolement leurs compétences et leurs savoir-faire spécifiques.

INSTITUT BELLEVILLE

4, boulevard de la Villette 75955 PARIS cedex 19

Tél. : +33 (0)1 42 3 81 37

Mail : institutbelleville@cfdt.fr